



**UNION NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE RENOUVEAU  
U.N.D.R**

Paix - Discipline - Travail

الاتحاد الوطني من أجل التنمية والتجديد  
إجراءات  
سلام - احترام - عمل

Réf. : n° **09** /BE/PN/2020

N'Djaména, le 12 mai 2020

**Le Président National**

**A**

**Monsieur Idriss Déby ITNO  
Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement**

Monsieur le Président,

Depuis 1990, les libertés fondamentales font partie des acquis du changement et se renforcent au quotidien. Elles sont d'ailleurs consacrées par Les différentes Constitutions qui régissent la République et ce, invariablement.

L'objet de la présente est, une fois encore, d'attirer votre attention sur les méfaits qui perdurent en la matière malgré nos nombreux rappels verbaux et écrits au Président de la République, aux Présidents du HCC et de la HAMA, et aux différents Ministres de la communication. La dernière correspondance à ce sujet date de mars 2019 avec à la clé, des audiences accordées à une délégation du Parti par le Ministre de la communication après la HAMA.

Notre souci constant concerne le non-respect de la déontologie et du traitement partial de l'information par les organes de la presse publique, essentiellement la radio et la télévision. Les partis politiques de l'opposition, en particulier l'UNDR, sont systématiquement exclus des reportages et compte-rendus de Radio Tchad et de la Télévision nationale.

Quand il s'agit par exemple d'un reportage ou d'une activité comme une conférence de presse, un point de presse ou un meeting populaire, ou bien encore une activité quelconque, les responsables de ces organes ont les réponses suivantes : manque de carburant, indisponibilité de véhicule, de chauffeur ou de journaliste ; demande tardive comme si on commandait aux événements. Dans le meilleur des cas, le déplacement est effectué pour une relation de quelques secondes ou, comme cela arrive souvent, on n'en rend tout simplement pas compte à l'opinion. A l'inverse, quand il s'agit de couvrir une activité du MPS, ils font montre d'une disponibilité sans limite.

Les récentes positions réitérées de l'UNDR relatives à la solidarité nationale face aux enjeux du terrorisme au Lac et du Covid-19 en sont un exemple patent.

Je voudrais souligner que ce sont les responsables des organes publics qui portent la responsabilité de ces manquements, aidés en cela par quelques journalistes partisans zélés qui prennent leurs instructions auprès de la Direction de la communication de la Présidence de la République. De nombreux journalistes et techniciens, par contre, ne demandent qu'à effectuer honnêtement leur travail en toute impartialité et dans le respect de la déontologie, mais ils affirment se plier aux injonctions de leur hiérarchie quand il s'agit de couvrir les activités de l'UNDR.

Au total, vous avez des organes publics qui, par leur manque de créativité, sont délaissés par le public qui préfère écouter ou regarder les chaînes privées. C'est un échec, voire une honte pour les organes publics qui sont des milliers de fois plus fortunés que leurs confrères et leurs consœurs privés. La Radio et la Télévision nationales sont sur satellite et véhiculent dans le monde entier l'image du Tchad qui en prend un coup, vu la médiocrité de leurs productions respectives.

En effet, par le biais des redevances perçues et versées par les compagnies de téléphonie mobiles, ce sont des milliards de francs CFA qui sont reversés à l'ONRTV, puis à l'ONAMA, les organes en charge des médias publics qui brillent par ailleurs par leur mauvaise gouvernance et les injustices internes, sans jamais rendre compte de leur gestion calamiteuse, sous l'œil complaisant et complice des services d'inspection et de contrôle de l'Etat.

De ce qui précède, il ressort que les médias publics ont pour mission de marginaliser systématiquement l'opposition politique, surtout l'UNDR, au profit du pouvoir et de ses greffons : le Président de la République, chef du gouvernement, son épouse la « Première dame » et sa Fondation Grand Cœur, et enfin son parti politique le MPS, et quelques partis politiques et associations alliés, dont les moindres mouvements dans les sous-quartiers sont complaisamment amplifiés à longueur d'antenne.

Par ailleurs, est-il besoin de rappeler que l'accès des partis politiques aux médias publics est garanti par la Loi et ce, en toute période, au-delà des campagnes électorales ? Il est donc impérieux de rappeler les organes publics de presse aux bonnes pratiques. C'est ce qu'attendent les Tchadiennes et les Tchadiens qui paient quotidiennement la redevance ad hoc : une couverture de l'information dénuée de tout esprit partisan dans un esprit professionnel, et la production en qualité et quantité de programmes nationaux. Et ce serait justice. Et la démocratie tchadienne en sortirait renforcée.

Monsieur le Président, il vous souviendra que je n'ai jamais manqué, à chacune de nos rares rencontres ces dernières années, d'évoquer cette question importante avec vous. J'en ai retenu que vous n'avez jamais imposé la censure ni demandé à ostraciser l'opposition politique dans les médias publics. Mais l'homme est ce qu'il est et croit toujours mieux servir en allant au-delà des désirs du Chef qui suit cela avec délectation. Et c'est ce qui nous a amené, peut-être, à cette dérive regrettable.

Si tant est que vous maintenez toujours la même position que je qualifierai de noble, je crois qu'il serait souhaitable que vous rappeliez vos convictions et ces principes fondamentaux à tous ceux qui participent, de près ou de loin, à la gestion de la presse publique dans notre pays. Cela contribuerait, à n'en pas douter, à l'apaisement général dont le pays a besoin, à l'approche des élections législatives du 13 décembre 2020 et de la présidentielle d'avril 2021, mais aussi à ce moment douloureux où le Tchad a besoin de rassembler tous ses enfants pour relever les nombreux défis qu'il affronte.

Dans l'espoir que cette correspondance rencontrera votre adhésion, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, Chef du Gouvernement, en ma très haute et respectueuse considération.

